

PORT SAINT-PIERRE BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2022

Le budget primitif 2022 constitue la traduction de l'orientation budgétaire débattue lors du conseil municipal du 8 mars dernier qui est d'assurer la continuité du service en projetant l'avenir.

Le Budget Primitif transpose, sous forme de propositions nouvelles, les lignes directrices qui avaient été présentées dans un contexte de maintien de la stabilité des tarifs, à savoir :

- L'amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures
- L'amélioration de la sécurité portuaire
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Ainsi, le budget primitif 2022, qui cumule les propositions nouvelles aux restes à réaliser d'investissement et à la reprise des résultats à l'issue de la gestion 2021, totalise une somme de 14,4 M€. Il se divise en deux sections :

☞ **la section d'exploitation**, qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services du port, **s'équilibre à 10 564 350,31 €** ;

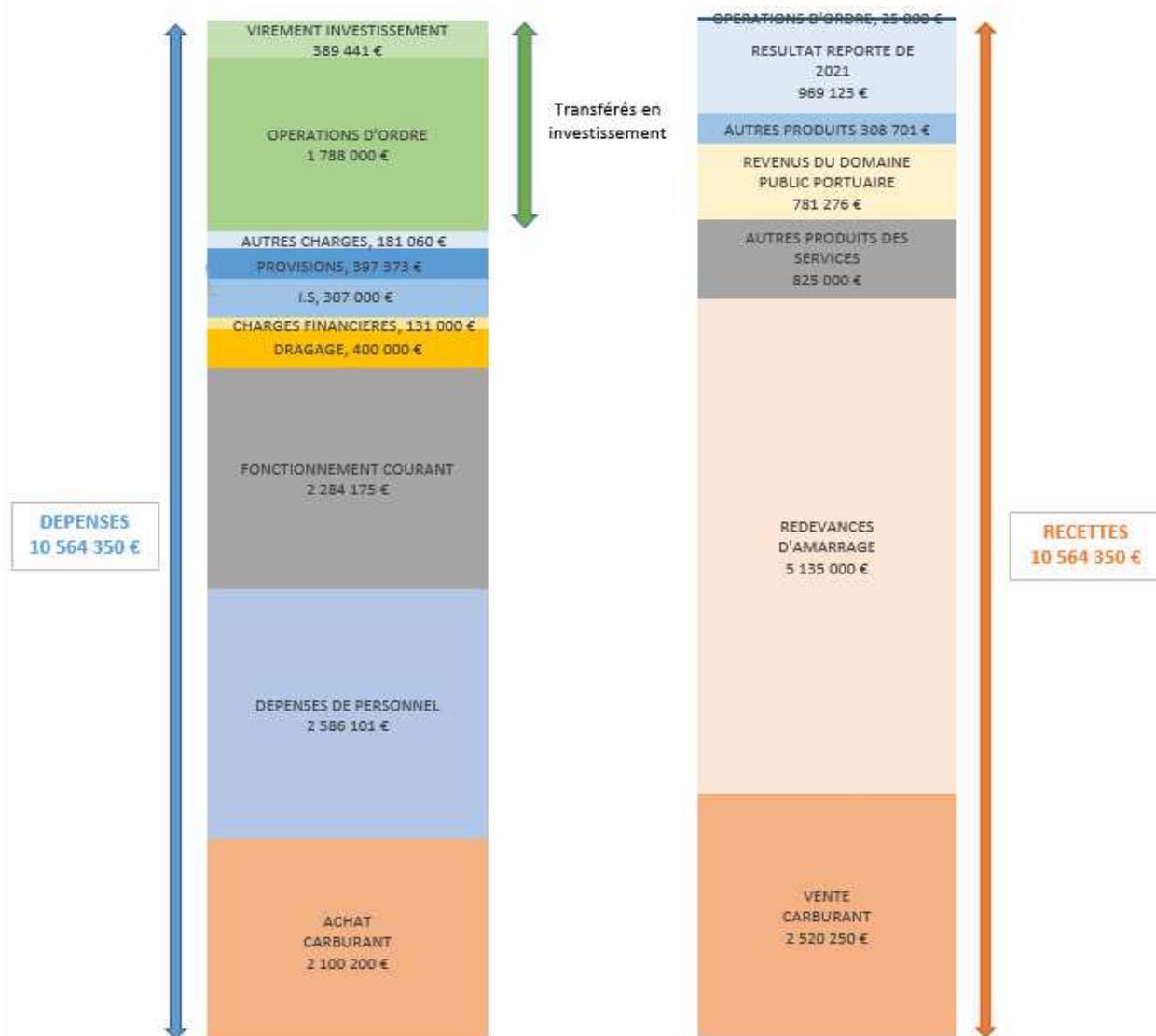
☞ **la section d'investissement**, qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine du port, **3 879 210,44 €**.

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	9 570 227,00	8 386 909,09	14 916,00	2 171 345,44	9 585 143,00	10 558 254,53
Opérations d'ordre	25 000,00	2 177 441,22	2 240 105,22	87 664,00	2 265 105,22	2 265 105,22
Opérations de l'exercice	9 595 227,00	10 564 350,31	2 255 021,22	2 259 009,44	11 850 248,22	12 823 359,75
Résultats reportés	969 123,31		1 371 545,22		2 340 668,53	
Restes à réaliser			252 644,00	1 620 201,00	252 644,00	1 620 201,00
Total du budget	10 564 350,31	10 564 350,31	3 879 210,44	3 879 210,44	14 443 560,75	14 443 560,75

A/ LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation du budget primitif est équilibrée à hauteur de 10 564 350,31 €.

EQUILIBRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION



1/ LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui ne donnent lieu ni à décaissement, ni à encaissement et représentent une enveloppe globale de 2,2 M€. Il s'agit, en dépenses, des dotations aux amortissements (1,8 M€) et du virement dégagé par la section d'exploitation destiné au financement de la section d'investissement d'un montant de 389 K€ et en recettes, des subventions transférables (25 K€).

2/ LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

En plus du résultat reporté de 969 K€, **les propositions nouvelles sont estimées pour l'exercice 2022 à 9,6 M€** ce qui représente une progression de 1,7% par rapport au budget 2021.

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation	
				En euros	En %
013	Attenuations de charges	108 477,00	12 000,00	-96 477,00	-88,94%
70	Ventes de produits, services, marchandises	8 536 772,00	9 126 642,00	589 870,00	6,91%
706	Prestations de services	810 800,00	6 039 282,00		
707	Vente carburant	5 279 282,00	2 520 250,00		
7083	Locations diverses	238 710,00	384 610,00		
7084	Mise à disposition de personnel facturée	49 880,00	54 740,00		
7087	Remboursement de frais	47 700,00	58 760,00		
7088	Autres produits d'activités annexes	2 110 400,00	69 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	419 585,00	415 058,00	-4 527,00	-1,08%
751	Redevance pour concessions	357 000,00	349 666,00	-7 334,00	-2,05%
7541	Redevance droits de stationnement	49 000,00	47 000,00	-2 000,00	-4,08%
7588	Produits divers de gestion courante	13 585,00	18 392,00	4 807,00	35,38%
77	Produits exceptionnels	45 500,00	0,00	-45 500,00	-100,00%
78	Reprises sur provisions	300 000,00	16 527,00	-283 473,00	-94,49%
	S/TOTAL	9 410 334,00	9 570 227,00	159 893,00	1,70%
002	Résultat reporté	227 184,73	969 123,31		
	TOTAL	9 637 518,73	10 539 350,31		

- **LES ATTENUATIONS DE CHARGES**

Si en 2021, ce chapitre enregistrerait un remboursement au titre de l'impôt sur les bénéfiques, cette année, il ne sera consacré qu'à la valorisation du stock final de carburant (12 K€).

- **LES VENTES DE PRODUITS, SERVICES ET MARCHANDISES**

Avec 9,1 M€, ce poste représente 95 % des recettes réelles de l'exercice. Elles sont en progression de 6,91% par rapport au budget précédent et de 4,30% par rapport aux recettes perçues en 2021.

Pour information, certaines recettes ont changé d'imputation comptable, ce qui explique de grandes variations sur quelques natures :

- les redevances d'amarrage passent du 707-vente de marchandises au 706-prestations de services
- la vente de carburant passe du 7088-autres produits d'activités annexes au 707-vente de marchandises.

Ces produits se ventilent en :

- **redevances d'amarrage** pour 5,1 M€ ;
- **prestations de grutage et de stationnement sur les zones d'activité** avec 825 K€ ;
- **vente de carburant**, 2,5 M€ ;
- **locations diverses pour 385 K€** qui rassemblent le produit d'occupation des terrasses, du marché dominical et des nocturnes. Aucune exonération sur les droits de terrasses n'est envisagée cette année ;
- **mise à disposition de personnel** aux ports annexes représentant 55 K€ ;
- **remboursement de frais** estimés à 59 K€. Il s'agit majoritairement du remboursement de la taxe foncière et de la consommation d'eau du Centre Commercial du Nautisme.
- **autres produits** pour 69 K€ rassemblent notamment le produit des listes d'attente (25 K€) et l'accès à la cale de mise à l'eau (40 K€).

- **LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Il s'agit essentiellement des loyers perçus par le port pour la location des immeubles de son domaine, à savoir :

- le Centre Commercial du Nautisme, 291 K€ au tarif ajusté ;
- les autres locaux pour 59 K€ ;
- le stationnement, 47 K€ ;

Une autre recette de 18 K€ vient compléter ce chapitre pour enregistrer la part salariale des tickets restaurant.

- **LES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Ces comptes enregistrent notamment les cessions d'actifs. Il n'est pas prévu, au moment de l'élaboration de ce budget, de se dessaisir de certains biens.

- **LES REPRISES SUR PROVISIONS**

Certains titres anciens ont été provisionnés (délibération n°24 du 02/04/2021) mais ont fait l'objet d'un règlement durant l'exercice 2021. Il convient donc de reprendre les provisions constituées (17 K€).

3/ LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation concernent les dépenses relatives au fonctionnement courant du port, à la gestion financière et aux opérations exceptionnelles.

Le montant de ces charges a été estimé à 8,4 M€ soit +12,5% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation importante s'explique notamment par :

- le démarrage du dragage du bassin n°3 (400 K€)
- l'augmentation du prix des carburants (+245 K€)
- l'impôt sur les bénéfices (+232 K€)

Compte	Libellé	Budget 2021	BP 2022	Variation	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	4 180 298,73	4 784 375,09	604 076,36	14,45%
602x	Achat carburant	1 855 200,00	2 100 200,00	245 000,00	13,21%
60	Autres achats	461 301,73	484 560,09	23 258,36	5,04%
61 & 62	Service extérieurs	1 092 057,00	1 404 764,00	312 707,00	28,63%
63	Impôts et taxes	771 740,00	794 851,00	23 111,00	2,99%
012	Charges de personnel	2 553 720,00	2 586 101,00	32 381,00	1,27%
621x	Personnel extérieur	512 500,00	485 000,00	-27 500,00	-5,37%
633 & 64x	Masse salariale	2 041 220,00	2 101 101,00	59 881,00	2,93%
014	Atténuations de produits	0,00	6 500,00	6 500,00	
65	Autres charges de gestion courante	40 764,00	20 010,00	-20 754,00	-50,91%
66	Charges financières	155 589,00	131 000,00	-24 589,00	-15,80%
67	Charges exceptionnelles	76 677,00	154 550,00	77 873,00	101,56%
68	Dotations aux provisions	373 111,00	397 373,00	24 262,00	6,50%
69	Impôts sur les bénéfices	75 000,00	307 000,00	232 000,00	309,33%
	TOTAL	7 455 159,73	8 386 909,09	931 749,36	12,50%

- **LES CHARGES A CARATERE GENERAL**

Ces charges constituent le premier poste de dépenses avec 4,8 M€ (+14,5%). Elles se répartissent principalement comme suit :

- carburant destiné à la vente : 2,1 M€ ;
- entretien des quais, des réseaux et le ramassage des déchets pour 567 K€ ;
- démarrage du dragage du bassin n°3, 400 K€ ;
- taxes foncières pour 349 K€ ;
- la redevance domaniale, redevance spéciale et taxe de séjour pour un total de 334 K€.
- fluides, 288 K€ ;
- entretien des bâtiments, des véhicules, bateaux et du matériel pour 117 K€ ;
- Cotisation Foncière des Entreprises et la CVAE, pour 111 K€
- fournitures et petit équipement nécessaires à l'équipe technique pour réaliser les travaux en régie, 104 K€ ;
- animations sur le port, 50 K€
- entretien des mouillages pour 42 K€ ;
- primes d'assurances, 28 K€ ;
- frais d'affranchissement et de télécommunication pour 28 K€ ;

- **LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel représentent une enveloppe de 2,6 M€ soit une prévision qui évolue de 1,27 % par rapport au budget 2021.

Ces charges se ventilent entre la masse salariale du personnel et la refacturation du budget de la ville pour la mise à disposition d'agents administratifs et techniques. Cette refacturation représente 485 K€ pour 2022.

S'agissant du personnel permanent et saisonnier, qui représente une enveloppe de 2,1 M€, l'évaluation de la masse salariale tient compte de l'évolution naturelle des salaires (GVT – Glissement Vieillesse Technicité), mais aussi du recrutement d'un agent polyvalent (ZA et bosco). Pour contenir l'évolution de ce poste, une réorganisation des saisonniers permettra de baisser le quota à 41 mois contre 57 les 2 dernières années.

- **LES CHARGES FINANCIERES**

Le prévisionnel de ce poste est de 131 K€ soit – 15,8% par rapport au budget 2021. Cette charge représente 1,5% des dépenses réelles d'exploitation

- **L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

La somme de 307 K€ est portée au budget et concerne les sommes estimées au titre :

- du solde à payer sur le résultat 2021 (116 K€) – le montant définitif ne sera connu qu'après l'établissement de la liasse fiscale par l'expert-comptable du port ;
- des acomptes à verser au titre de 2022 – cette somme dépendra du calcul de l'IS définitif 2021 et sera susceptible d'être remboursée en 2023 si le résultat comptable de l'année 2022 est nul ou déficitaire.

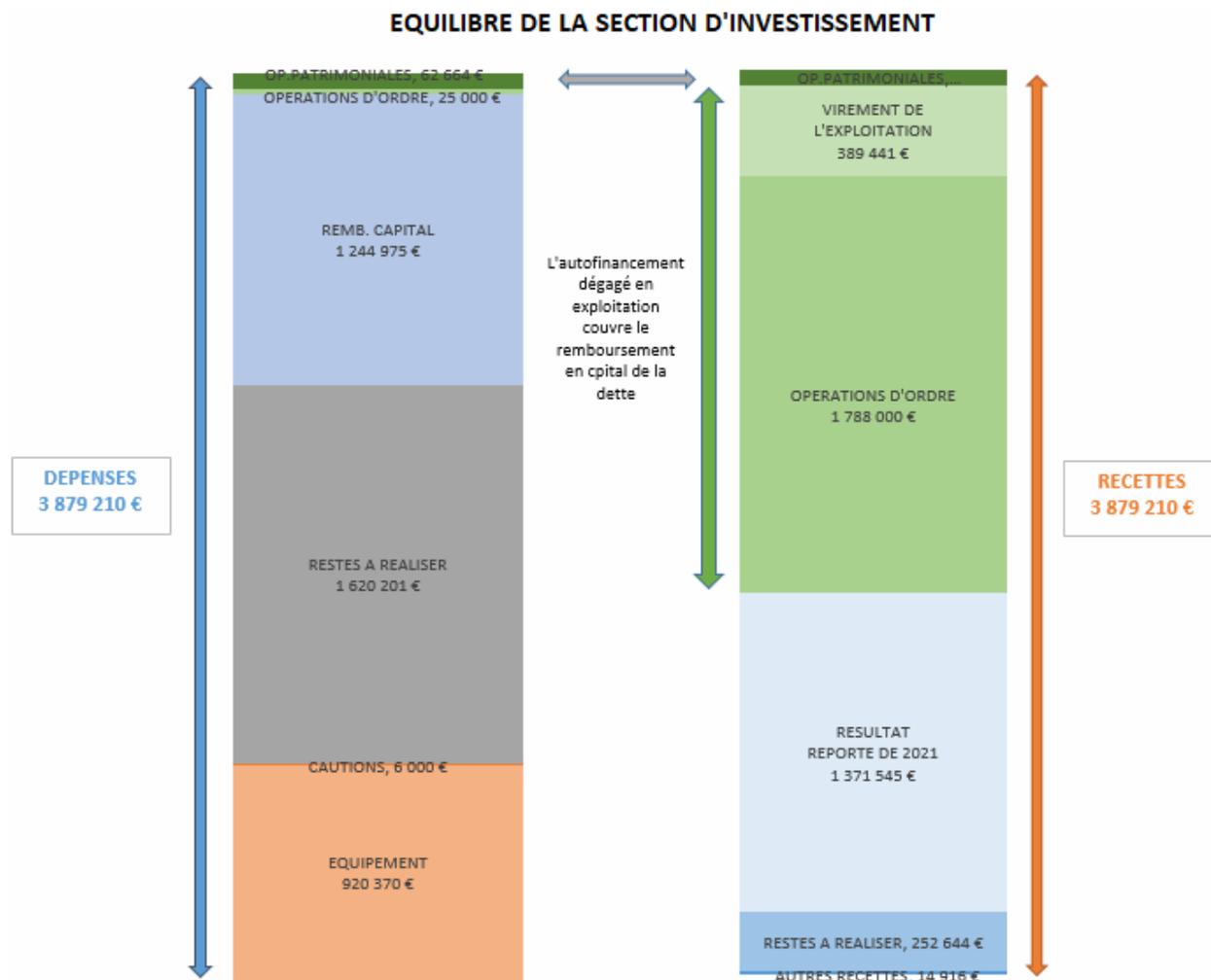
- **LES AUTRES CHARGES**

D'un montant total de 578 K€ contre 491 K€ au budget 2021, ces charges se ventilent principalement en :

- provision pour rehaussement de quais (délibération n°25 du 02/04/2021), 223 K€ ;
- provision pour risque indemnitaire (délibération n°1 du 28/05/2021) pour 93 K€ ;
- provision pour créances douteuses pour un total de 82 K€ ;
- restitution aux commerçants du Centre Commercial du Nautisme des sommes surfacturées au titre des loyers entre 2016 et 2021 pour environ 127 K€ ;
- créances admises en non-valeur, 20 K€ ;
- subvention accordée à la SNSM pour 18 K€.

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget 2022 est équilibrée à 3 879 210 €.



1/ LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont celles décrites en dépenses d'exploitation. Les dotations aux amortissements (1,8 M€) et le virement dégagé par la section d'exploitation (389 K€) constituent des recettes d'investissement destinées à couvrir en priorité le remboursement en capital de la dette.

2/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le résultat excédentaire de 2021 de 1,4 M€ vient compléter **les nouvelles inscriptions qui représentent pour 2022 la somme de 15 K€** dont, l'affectation du résultat présentée lors de cette séance du Conseil Municipal (5 K€) et quelques cautions (6 K€).

Sont repris en restes à réaliser des subventions à hauteur de 253 K€ relatives aux opérations d'installation de séparateurs d'hydrocarbures sur l'aire de carénage et de mise en conformité ICPE de la station d'avitaillement.

3/ LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement hors restes à réaliser s'élèvent à 2,2 M€ comprennent essentiellement les dépenses dites d'équipement ainsi que les remboursements d'emprunts.

- **L'EQUIPEMENT**

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) comprennent les frais d'études, les travaux réalisés sur le périmètre portuaire et les acquisitions mobilières et immobilières. Le budget comprend 2,5 M€ de dépenses d'équipement dont 1,6 M€ de crédits reportés et 920 K€ de crédits nouveaux.

Ce budget s'appuie sur les arbitrages réalisés dans le cadre du travail sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dont la version finale devrait aboutir durant l'été. Ce PPI met particulièrement l'accent sur :

L'amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures

- Etude des fonctionnalités portuaires et déplacement de la ZA (50 K€)
- Etude d'éclairage (2 K€)
- Changement du portail de la darse (22 K€)
- Acquisition d'une remorque hydraulique (20 K€)
- Réhabilitation des bureaux d'accueil de la ZA (10 K€)
- Réhabilitation des bureaux d'accueil du port à sec (3 K€)
- Etude paysagère du quai d'accueil (5 K€)
- AMO rehausse de quai de la jetée Est (3 K€)
- Etude paysagère du quai d'honneur (3 K€)
- Aménagement d'une file d'attente (TLV), suppression des pneus de protection et mise en place de défenses longitudinales, requalification des bollard (100 K€)
- Acquisition de 2 bateaux de servitude (110 K€)
- Mise en place d'arceaux d'accrochage vélos (10 K€)
- Réalisation d'un arrêt minute devant la capitainerie principale (20 K€)
- Installation d'un chauffe-eau solaire – PH3 (8 K€)
- Modernisation des toilettes publiques – PH1 (40 K€)

L'amélioration de la sécurité portuaire

- Installation d'une caméra sur la station flottante de carburant (2 K€)
- Mise en place de protections cathodiques sur les infrastructures métalliques (10 K€)
- Mise en place d'échelles de sécurité (2 K€)
- Création d'une salle serveur informatique dédiée (13 K€)

L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement

- Remplacement de mouillages selon schéma directeur (329 K€)
- Acquisition de conteneurs et abris conteneurs (42 K€)
- Installation de bornes eau/électricité (16 K€)
- Réalisation d'un caniveau autour de la mini-déchetterie (33 K€)

La modernisation des services

- Acquisition d'outillage (14 K€)
- Acquisition de matériel informatique et de communication (16 K€)
- Remplacement des photocopieurs (13 K€)

Sur les 1,6 M€ de restes à réaliser, 1 M€ est rattaché à l'opération de mise en conformité ICPE de la station carburant, 308 K€ à l'opération de réhabilitation du CCN et 119 K€ au remplacement de mouillages.

- **LES EMPRUNTS**

L'inscription au titre du remboursement en capital de la dette s'élève à 1,2 M€.
Le capital restant dû théorique au 31 décembre 2022 devrait s'élever à 7,6 M€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 10 564 350,31 € en section d'exploitation et à 3 879 210,44 € en section d'investissement.